



QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

RÉUNION DU 21 avril 2015

QUESTIONS CGT

1) Pourquoi la Direction refuse-t-elle de rendre publique les résultats des commissions paritaires ? S'il est vrai que les affichages sont source de psychodrames accompagnés de cris et pleurs, l'opacité génère paranoïa, troubles anxieux, stress et parfois dépression... Pour la bonne santé mentale des salariés, laissons-les exprimer ouvertement leurs réactions plutôt que de les contraindre à souffrir en silence !

Chaque salarié concerné par une mesure recevra un courrier de la Direction. Par ailleurs, les DP recevront la liste définitive des personnes ayant bénéficié d'une mesure.

2) Quand aura lieu la réunion d'évaluation de la nouvelle grille de la rédaction espagnole ? Comment seront décidés les ajustements et changements dans la programmation ? Pour rappel, la Direction s'est engagée à appliquer les changements nécessaires après une période d'essai.

Le bilan sera fait, comme prévu, au bout de six mois de fonctionnement, c'est-à-dire début juin.

Un changement a déjà été effectué suite à une demande d'un salarié de la rédaction. Ce dernier effectue désormais une seule émission au lieu des deux initialement prévues, la deuxième étant prise en charge, avec leur accord, par les journalistes faisant le module culture et le module invité. Et toujours à sa demande, ce salarié a changé de rythme de travail en passant de 4/3 à 5/2.

3) Peut-on avoir plus des précisions sur la possible mise en place d'une antenne de France 24 en espagnol ? Avec quelles ressources ? D'où comment et à partir de quand la Direction compte-elle la démarrer ?

C'est un projet que la Direction est en train d'étudier dans le cadre du Contrat d'Objectifs (COM) et de Moyens pour les années 2016-2020. Ce projet ne sera lancé que si le COM est accepté et après une présentation au Conseil d'Administration et Comité d'Entreprise.

4) Un TCR peut-il s'opposer à la diffusion d'un son de très mauvaise qualité ? Un service existe-t-il à RFI et MCD pour vérifier ce qui est diffusé à l'antenne ?

Lorsqu'un son est de très mauvaise qualité le TCR doit « alerter » le journaliste concerné et le rédacteur en Chef. La décision de diffuser ce son doit être discutée entre la DTSI et l'éditorial. L'importance éditoriale d'un tel son sera un élément important dans la décision de diffuser ou pas.

5) Un appel à candidatures est-il prévu pour les 2 postes Anglais 6h45-17h00 occupés pour l'instant par des brigadiers ?

Ces deux postes ont déjà été pourvus. Il n'y a pas actuellement de postes disponibles au sein de la rédaction anglaise.

6) Comme l'année dernière, un point individuel sera-t-il fait avec chaque brigadier avant l'été pour consigner ses envies d'évolution au sein de la brigade ?

Comme nous l'avons déjà évoqué en DP, il y aura bien des entretiens avec chaque brigadier avant les congés d'été.

7) Comparé aux autres radios nationales, le traitement du signal RFI de la FM à Paris semble être d'une qualité moindre. Quand ces traitements audios ont-ils été revus pour la dernière fois ? Un changement est-il prévu cette année ?

Les traitements audios ont été revus pour la dernière fois au moment de la fusion. La DTSI refera l'exercice en 2015 en soumettant les différents traitements à un panel de salariés.

8) Des ouvertures de fréquences FM dans d'autres régions françaises, comme le contrat d'objectifs et de moyens et le cahier des charges en laissent désormais la possibilité, sont-elles toujours d'actualité ? Qu'en est-il du recours à la RNT pour augmenter cette couverture nationale ?

Ce point sera abordé dans le cadre du projet du COM actuellement en cours d'élaboration.

9) Lors de la dernière réunion DP, on apprenait que certains magazines seraient susceptibles d'être filmés si, et seulement si, l'ensemble des intervenants au micro donnait son accord. Qui sera en charge de la captation vidéo ?

Certains TCR « magazines » ont déjà été formés à « la radio filmée ». Il est prévu également une formation pour l'ensemble de ces TCR en prévision éventuellement de captation vidéo.

10) Certains salariés ont remarqué que le prélèvement de leurs jours de congés avait été effectué 2 ou 3 semaines avant que ceux-ci aient commencé ! Cette méthode, qui permet de se rendre compte plus vite du solde réel, va-t-elle être généralisée ?

La généralisation de cette pratique sera discutée avec les gestionnaires de paie, en tout état de cause, il faut que les modalités de prélèvement des congés soit identique entre tous les gestionnaires de paie.

Les salariés ayant un doute sur le décompte de leurs congés peuvent contacter leur gestionnaire de paie.

11) Une salariée est pénalisée depuis le mois de février par la non-résolution d'un problème sur sa messagerie Outlook qui a, notamment, endommagé la liste d'envois groupés (vers la presse et institutionnels) du sommaire de son émission. Il lui a été répondu que cette question relevait des administrateurs, invisibles pour les journalistes puisqu'il faut systématiquement passer par le 7840... Cette opacité fait perdurer les problèmes en assurant faussement le demandeur de sa résolution avec un numéro d'ouverture de dossier, clôturé ensuite sans que le souci n'ait disparu ! Peut-on une fois pour toutes régler ce problème directement sur le poste de l'intéressée ?

Le problème sur la messagerie Outlook de la salariée a été réglé.

12) Une personne a récemment eu un malaise à 3 heures du matin. L'équipe a découvert qu'il n'y avait pas de trousse de secours au poste de sécurité... Y en a-t-il une aujourd'hui ? Les personnels de sécurité sont immédiatement intervenus mais ont-ils une formation de secouristes ? Quel est leur champ d'action ? Qui décide d'appeler les pompiers ou le SAMU ? Y-a-t-il le numéro du poste de sécurité dans tous les services ? Une procédure à suivre lorsqu'un salarié fait un malaise a-t-elle été mise à la connaissance de tous les salariés de l'entreprise ? Des salariés travaillent-ils seuls dans leur bureau pendant la nuit ? Des personnels de sécurité font-ils des rondes dans ces services ?

Il y a toujours eu une trousse de sécurité au PC. Son contenu est décidé par le médecin du travail. Tous les agents de sécurité ont une formation de secouristes et peuvent ainsi pratiquer les premiers gestes de secours. Un appel aux secours publics est systématiquement passé lors de toute intervention par la sécurité en accord avec le cabinet médical lorsque celui-ci est ouvert. Le numéro de poste de sécurité est le suivant : 7418. Il est accessible sur les téléphones de bureau en tapant « PC », sur les murs avec les consignes de sécurité incendie. Nous vous confirmons par ailleurs que les agents de sécurité effectuent des rondes.

13) Notre présidente a-t-elle des vues sur d'autres entreprises ou la négociation du nouvel accord d'harmonisation sociale pourra-t-elle reprendre, voire vraiment débiter ?

Les négociations du nouvel accord d'entreprise reprendront début mai. Rappelons que cette négociation a débuté voici plusieurs mois.

14) La Direction des Relations avec les auditeurs procède-t-elle régulièrement à des études de l'audience radio ailleurs qu'en Afrique ? Si oui, à qui communique-t-elle les résultats ? Sinon, comment est évalué notre auditoire sur l'Europe, le Moyen-Orient et l'Amérique ?

Cette question ne concerne pas les DP. Cependant une réponse orale y a été apportée en séance.

15) "La rédaction anglaise a découvert avec surprise que RFI diffusait en ondes courtes au Nigeria... Pourquoi a-t-il fallu lire le communiqué interne sur le renforcement de la diffusion pour l'apprendre ?"

La diffusion en ondes courtes au Nigeria était annoncée en toutes lettres dans le dossier de présentation de la réforme, un dossier distribué non seulement aux IRP (CHST et CE) mais aussi à chaque membre de la Rédaction anglaise. Les membres de la rédaction anglaise ne pouvaient donc pas l'ignorer sauf à ne pas avoir lu le dossier. Deux d'entre eux l'ont par ailleurs évoquée lors des présentations successives de la réforme des émissions en anglais sur l'antenne en français dans l'émission Accents du Monde.

Pour mémoire, l'émission en anglais et diffusée en ondes courtes au Nigeria entre 6h et 7h. Elle peut aussi être captée dans le sud du Nigeria en FM, grâce à la FM dont RFI dispose en Guinée Equatoriale.

QUESTIONS FRANCE 24 :

16) Comme chaque année les salariés de France 24 s'interrogent sur les reliquats de leurs congés. Pouvez-vous nous confirmer que la décision de reporter les congés payés jusqu'en août est pérenne et rappeler aussi combien de jours il est possible de reporter ?

Conformément à l'accord en vigueur à France 24, 10 jours ouvrés (14 jours calendaires) de reliquat pourront être conservés jusqu'à fin août.

17) Les salaires des coordinateurs antenne intermittents n'ont pas augmenté depuis le début de la chaîne. Nous attendons depuis les paritaires de l'an dernier une éventuelle revalorisation du montant de leurs cachets suite à une promesse de la Direction de se pencher sur le problème. La CGT demande

qu'elle tienne ses engagements et demande une réunion de négociation sur ce sujet. Pouvez-vous nous donner une date dès aujourd'hui ?

Une réunion de négociation sur ce sujet est prévue le 7 mai prochain à 14h30.

18) Nous vous alertons depuis plusieurs années sur la situation des assistants plateaux intermittents. Leur situation se précarise de plus en plus car leur volume de piges ne leur permet pour ainsi dire plus d'assurer leur statut. La Direction avait réévalué le montant de leur pige au-dessus niveau du barème initial, ils ont été augmentés de... 2 euros et quelques centimes par vacation, qui passe maintenant à 107 euros brut environ ! Une augmentation après des années d'attente ! Le travail des assistants plateaux a lui beaucoup évolué et s'est complexifié. Quand la Direction prendra-t-elle toute la mesure de l'importance de ce poste en revalorisant les salaires et en leur assurant un volume de vacations suffisant pour permettre aux intermittents d'en vivre décemment ?

Il n'est pas prévu de revaloriser le salaire des assistants plateau. Cette revalorisation n'est pas budgétée.

Cette fonction est une voie d'entrée dans le métier, c'est la raison pour laquelle elle est ouverte aux contrats en alternance.

La Direction est prête à recevoir les assistants plateaux intermittents s'interrogeant sur leur volume de collaboration.

19) Concernant les contrats d'alternance des assistants plateaux, combien d'heures sont-ils censés effectuer par semaine ? Selon nos informations, certains d'entre eux travaillent parfois plus de 55 h par semaine et sont épuisés. Nous vous demandons une meilleure répartition des heures de travail entre les contrats d'alternance et les intermittents. Quand la Direction va-t-elle respecter le cadre légal de la durée du travail ?

Le temps de travail des assistants plateaux est défini par leur cycle. Il convient donc d'évaluer ce temps de travail annuellement, comme le prévoient leurs contrats de travail, et non pas hebdomadairement. Le temps de travail annuel est de 1576 heures, ce qui correspond aux données du contrat. Le temps de travail dans le cycle, ramené à la semaine, est en moyenne de 34h. Il y a des semaines de 40 heures, et d'autres de 24 heures. De plus, cette équipe est composée de contrats de professionnalisation dont la présence en école est organisée sur un rythme d'environ 1 semaine sur 3. Ce qui signifie que le cycle théorique n'est jamais effectué en intégralité. Donc, le cadre légal est respecté et la répartition des vacations entre permanents et intermittents est inscrit dans l'organisation.

20) Les CDI desk/présentateurs continuent de se plaindre du manque de reconnaissance du travail effectué en présentation. La plupart du temps, les pigistes seraient privilégiés pour la présentation simplement pour faciliter le travail du planning. Nous demandons que la Direction de l'information soit présente en réunion de DP pour régler ce problème une fois pour toutes.

Cette affirmation est fausse. Quel que soit le besoin en présentation, les vacations de présentation sont systématiquement et obligatoirement proposées en premier lieu aux journalistes en CDI. Lorsque toutes les options sont éliminées avec des permanents, alors sont sollicités les pigistes.

21) La Direction aurait-elle bien l'intention de faire la chaîne en espagnol à moyens constants ? La Direction serait-elle tentée de délocaliser en Colombie ? A-t-elle déjà envoyé des équipes pour faire des repérages ?

Cf. réponse à la question 3.

22) Qu'en est-il de la possibilité pour les présentateurs de nuit d'être coiffés ?

Le budget actuel ne permet pas de créer de vacances supplémentaires de coiffeurs.

23) - Nous vous alertions récemment sur les zones d'ombre de notre traitement en "breaking". La procédure n'est toujours pas encadrée par des règles claires. Des directives ont été données aux rédacteurs en chef pour organiser les tâches les plus urgentes, présentées comme des étapes purement techniques, et ne listent pas de réflexes éditoriaux. Elles ne sont pas faisables rapidement et encore moins par une personne seule. La Direction a-t-elle l'intention d'organiser des formations spécifiques aux situations de "breaking" ?

- Pour les éditions (assistants, chefs d'édition et présentateurs), il n'y a toujours rien. On répète qu'il suffit de passer en rouge, mais la couleur n'est qu'une étape du processus. Quelles sont les bonnes pratiques attendues ? Combien de temps un présentateur est-il supposé « tenir » l'antenne tout seul ? Que dire lorsqu'on a déjà donné l'information et qu'il n'existe pas d'éléments nouveaux ? Faut-il répéter les mêmes éléments toutes les 30 secondes, imaginer et spéculer en direct ? Quelles sont les directives éditoriales ? Que doit dire un chef d'édition aux équipes et au présentateur quand il n'a aucune visibilité ? Combien de temps maximum doit-il rester au feu en régie ? Quand relève-t-on un assistant d'édition ? Un deskeur ?

La procédure de déclenchement d'un « breaking » a été communiquée lors d'une précédente réunion des délégués du personnel. Elle a aussi été rappelée par le Directeur de France 24 lors des réunions qui se sont tenues récemment et qui s'adressaient à l'ensemble de la rédaction. Toutes les autres questions posées ici sont à apprécier en fonction de l'évènement à couvrir, de l'importance, du type de sources d'images disponibles et des intervenants qui peuvent être mobilisés. Il n'est pas possible de définir à l'avance le temps d'antenne maximum pour les équipes compte tenu de tous ces éléments.

24) Nous avons découvert que la nouvelle organisation des caméras plateau news ne permet pas, sur certains shifts, d'avoir plus d'une personne par nuit. Nous avons pourtant eu l'assurance que notre couverture serait garantie, avec la présence d'invités quand il le faut. Au lieu de ça, la nuit notamment, il n'existe aucune possibilité d'avoir un chroniqueur ou un invité en plateau. Sur d'autres shifts, le week-end par exemple, un seul invité ou un seul chroniqueur est possible à la fois, ou bien deux personnes maximum sur trois plateaux. Cette configuration n'est pas cohérente. Pourquoi ces limitations alors qu'on encourage les équipes à rester à l'antenne au maximum, avec de moins en moins de moyens ?

Les capacités d'accueil sur les plateaux dépendent du nombre de techniciens opérateurs de prise de vue prévu par l'organisation mise en place avec le prestataire Ericsson. Cette présence est limitée le

weekend et la nuit. Lorsque des évènements importants à couvrir sont prévus sur ces plages horaires, un renfort de technicien est demandé auprès du prestataire.

Une réflexion est en cours pour adapter au mieux les plannings de France 24 et Ericsson.

25) Gros soucis sur des imprimantes qui impriment les scripts dans le désordre ! Le problème est récurrent et affecte les présentateurs. Un nouvel épisode grave est arrivé début avril avec, conjointement, les feuilles dans un ordre aléatoire et non conforme au conducteur, une panne de prompteur et un chef d'édition ne parvenant pas à entendre la personne en présentation. Quelles solutions immédiates peuvent-elles être trouvées ?

Une vérification des imprimantes sera effectuée par la DTSI.

26) Nous avons découvert que la formation était devenue quasi impossible pour les salariés de France 24. Celles pour le secourisme et la formation du personnel encadrant sont en réalité les deux seules ouvertes aux salariés, notamment en raison du budget englouti par la formation de mise à niveau HD. Comment en est-on venu à empêcher les salariés de se former alors que nous ne sommes qu'au mois d'avril ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la réforme de la formation a institué le Compte personnel de formation (CPF), nouveau dispositif d'accès à la formation rattaché à la personne et a modifié le financement de la formation professionnelle.

Au-delà des versements obligatoires effectués auprès de l'AFDAS (1% de la masse salariale) et destinés à financer certaines actions de formation spécifiques (compte Personnel Formation, congés individuels formation, périodes de professionnalisation ...), la Direction a décidé de maintenir un budget équivalent à 2014 pour la conduite du plan de formation (550 000 euros). Les priorités de formation suivantes ont été définies par la Direction dans le cadre de ce budget :

- **Formations à la sécurité et à la prévention des risques (sécurité des personnels de reportage, habilitation électrique, secourisme au travail).**
- **Fin des formations des équipes de France 24 sur la mise en production HD de la chaîne.**
- **Accompagnement du développement multimédia des rédactions de langues de RFI.**
- **Poursuite de la professionnalisation des managers (management d'équipe, détection et appréhension des risques psychosociaux).**
- **Accompagnement des équipes éditoriales et techniques sur le déploiement de l'outil de coordination éditoriale.**
- **Formations aux outils et process F24 pour les nouveaux entrants dans la chaîne.**
- **Cours de français pour les personnels en ayant le plus besoin.**

En dehors de ces priorités, les formations ne peuvent s'effectuer que dans le cadre du CPF. Pour rappel, les heures non consommées au titre du DIF ont été reportées dans le CPF et pourront être mobilisées pendant cinq ans dans le cadre du nouveau compte. Les formations éligibles au CPF sont définies par décret. Pour tout renseignement, les salariés peuvent s'adresser au service formation : Armelle Caux au 7389 ou Sophie Debbane au 7660 ou 7482. Adresse email : RH_formation@francemm.com

27) Une deskeuse a fait une vacation allant de 10h à 2h du matin. C'est hors des clous. Comment se fait-il que l'absence prévisible d'un deskeur n'ait pas été anticipée ? Comment est-ce possible que ce remplacement ait été validé alors que la salariée concernée reprenait le travail le lendemain matin ?

La durée de cette vacation est tout à fait exceptionnelle et ne doit pas se renouveler. Il faut cependant préciser que la salariée en question s'est elle-même proposée de dépanner le Planning en difficulté sur un remplacement qui n'était pas prévu puisque provoqué par le prolongement d'une mission au dernier moment.

Cette salariée en a été remerciée et le temps de travail supplémentaire a été compensé.

28) Des personnes en cycle sont parfois amenées à travailler sur un autre cycle pour assurer un remplacement, et lorsque celui-ci comporte davantage de jours travaillés, elles ne touchent pas de récupérations... Cela les pénalise, parfois doublement lorsque les horaires sont opposés. Certains se sentent obligés d'effectuer ces remplacements quand ils correspondent à un poste qu'ils visent. Les conditions de leur contrat peuvent-elles être respectées afin que leurs conditions de travail ne se résument pas à un chantage qui défavorise ceux qui acceptent d'assurer des remplacements ?

Le terme de chantage ne convient pas à ce type de situation. Aucune affectation hors cycle ou métier n'est imposée. Des primes de remplacement sont payées lorsque cela entre dans le cadre. Des récupérations sont accordées lorsque les enchaînements de vacation sont difficiles. Le temps de travail annuel est systématiquement respecté, et l'activité est à chaque fois appréciée par le planificateur en relation avec le collaborateur pour évaluer les compensations éventuelles.

29) Pendant longtemps, la DTSI nous a fait miroiter le retour prochain de la ligne de PLAY dans les conducteurs Inews. Ce retour ne s'est pas produit. Quand aura-t-il lieu ?

La mise en place de cette fonctionnalité nécessite une montée de version Mosart et des licences Inews. Avid ayant livré trois fois de suite des licences erronées, seulement deux régies (News 1 et 3) ont pu être migrées. La montée de version Mosart est maintenant prévue courant mai sur les autres régies (News 2, A et B).

30) Par ailleurs, quand fera-t-on enfin le bilan des changements techniques liés à la HD ?

Le bilan des changements techniques liés à la HD pourra être présenté en CHSCT à la demande des élus.

31) Après le piratage de TV5 Monde, nous avons constaté la faiblesse des réseaux. Quelles mesures F24 met-elle en œuvre pour parer ce genre d'attaques contre l'antenne, les sites et les réseaux sociaux ?

Après les attentats de Charlie Hebdo, la Direction avait lancé deux audits : un interne et un externe. Le résultat de l'audit externe était plutôt positif, les sites principaux, les accès VPN et notamment la messagerie étaient bien protégés contre les attaques extérieures. Quant à l'audit interne, le résultat s'est avéré peu satisfaisant mais a néanmoins pointé sur les faiblesses et les corrections à apporter. Depuis l'épisode de piratage de TV5 Monde, la Direction a refait une analyse du système et n'a trouvé aucune trace visible de compromission du système.

Les règles de sécurité informatique ont été renforcées. Désormais, le mot de passe personnel sera renouvelé tous les 3 mois et devra contenir au minimum 8 caractères. Le mot de passe wifi sera changé régulièrement. La DTSI travaille par ailleurs à une procédure à suivre en cas d'attaque informatique.

Un point CHSCT sur la sécurité informatique est prévu le 21 mai prochain.

32) Le mois dernier, nous avons évoqué le fait que certains salariés n'ont jamais, ou presque jamais, posé les 2 jours de repos compensateurs liés au statut de travailleurs de nuit inscrits dans la convention collective. Une réponse devait nous être apportée au cours du mois d'avril. Pouvez-vous aujourd'hui nous dire si ces salariés sont autorisés à récupérer ces jours depuis la création de la chaîne ?

La Direction appliquera l'article 7.4.4 de la convention collective des chaînes thématiques à toutes les personnes considérées comme travailleur de nuit au sens de l'article 7.4.2 de cette même convention. L'application de cet article s'effectuera rétroactivement au 1^{er} janvier 2015 sur la base des informations du service planning.

33) Des applications de streaming vidéo mobile ont vu le jour, notamment Meerkat et Periscope. L'utilité de ces outils pour une chaîne d'information est évidente. Quels usages sont prévus et dans quel cadre ?

Les usages de ces outils sont relatifs aux usages « réseaux sociaux » et « vidéo mobile » en général. Pour le moment rien de spécifique n'est prévu à l'échelle du groupe, sinon expérimenter ces outils. Après quelques tests, l'intérêt se porte vers Periscope qui bénéficie du savoir faire, de la visibilité et du réseau Twitter.

- 1. Le premier volet est expérimental : ce sont de nouveaux outils. Il est nécessaire d'apprendre à les utiliser correctement avant de définir un cadre, autant d'un point de vue journalistique que du marketing.**
- 2. Une fois les usages mesurés, il sera possible de faire des recommandations spécifiques pour les journalistes et les rédactions.**

Pour le moment, les usages et le cadre d'action de ces outils est proche de celui des réseaux sociaux. Les journalistes qui souhaitent les utiliser peuvent les expérimenter de façon responsable et faire remonter leurs retours d'expériences auprès de leur rédaction.

34) Sur le droit à l'image, interdiction de montrer des images de propagande politique ou comportant des plans susceptibles d'être dégradants pour les personnes. On nous a expliqué, pour chaque série d'images, quelles étaient celles qu'il fallait prendre. Or les demandes de formation spécifique se heurtent à des refus, sous prétexte d'un dépassement du budget formation qui serait imputable à la HD. La direction peut-elle fournir les éléments nécessaires aux rédacteurs en chefs ainsi qu'aux assistants et aux chefs d'édition ?

La direction étudiera la meilleure façon d'informer les journalistes sur les questions de droit à l'image. Si des actions ciblées de formation doivent être envisagées, elles seront évaluées et arbitrées en relation avec le service de la Formation.

35) Pourrait-on rendre un peu plus cohérent le sens de circulation dans le parking du 80 rue Camille-Desmoulins ? Pour le moment certaines zones ont une circulation dans le sens contraire du code de la route français...

Le tracé tient compte des contraintes pratiques du bâtiment.

QUESTIONS CFDT

1. Depuis un mois, un rédacteur en chef de l'équipe nuit à MCD est passé en journée sans être remplacé, comment la direction compte-t-elle résoudre ce vide d'un membre de l'encadrement ?

Plusieurs collaborateurs de la nuit sont passés sur des horaires de journées suite à des restrictions d'aptitude. Aussi, les changements de cycle ne sont désormais possibles que par le biais de permutations entre des collaborateurs en vacation de nuit et des collaborateurs en vacation de journée.

Des discussions sont en cours pour trouver une solution pérenne de remplacement. Dans l'intervalle, la direction a désigné un référent éditorial.

2. Est-ce normal que des journalistes ayant un indice 1280 remplissent les mêmes tâches, particulièrement la présentation des journaux, qu'un journaliste avec un indice 2000 ?

Les indices des journalistes dépendent notamment de l'ancienneté dans l'entreprise. L'activité de présentation n'a pas d'indice maximum. Au sein d'un même métier, il est possible d'avoir des salariés avec un positionnement indiciaire différent.

3. Suite à plusieurs incidents techniques à l'antenne MCD, notamment des problèmes de téléphonie (CMS)... est-ce possible de mettre à la disposition des journalistes et des TCR un dispositif pour faire leur rapport d'incidents techniques afin d'améliorer le direct et éviter les problèmes répétitifs et permettre de connaître les antécédents techniques dans les tranches précédentes ?

La DTSI a mis en place un outil permettant d'enregistrer les rapports d'incidents. Cet outil est déjà déployé à RFI et à l'infogérance. Le déploiement coté ATS, maintenance et TCR est en cours et permettra de centraliser les demandes.

4. A MCD, les portes de l'open space (côté rue) sont verrouillées depuis plusieurs mois, ce qui cause un vrai problème d'aération... quelles sont les solutions possibles ?

Les portes ont été cassées plus d'une fois. Une maintenance est actuellement en cours (paumelles de portes, équerres...), le propriétaire du bâtiment ne l'ayant pas fait depuis longtemps. La remise en service s'effectuera après la maintenance.

5. Cantine : Serait-il possible de garder la soupe (sans crème), même en été, pour ceux qui ont des problèmes avec les crudités mais qui veulent des légumes Et aussi, la possibilité d'avoir des herbes (persil..) et une huile d'olive de meilleure qualité ?

La demande a été transmise à Eurest.

RFI

6. NAO 2015 : Pourquoi les avancements et les promotions des commissions paritaires ne sont-ils pas communiqués à tous ?

CF. Question 1 CGT

7. Les lenteurs de la connexion internet ne sont pas nouvelles, mais elles atteignent désormais des records et handicapent quotidiennement le travail. Quelles sont les raisons de ces bugs à répétition ? Quand la Direction compte-t-elle y remédier ?

La connexion internet devrait s'améliorer fin mai lors de la livraison de la fibre.

8. A part le rappel des consignes de sécurité concernant les connexions et les mots de passe, la Direction peut-elle informer les salariés sur les mesures prises pour renforcer nos sécurités informatiques après l'attaque dont a été victime TV5 ?

Cf. réponse à la question 33 de la CGT.

9. Malgré de nombreuses demandes, et un enthousiasme intact, nombre de salariés continuent de prendre des photos pour le compte de RFI avec leur propre matériel lorsqu'ils sont en mission. Pourquoi ne pas doter chaque service d'un appareil de qualité ? Pourquoi ne pas organiser les courtes formations au cadrage et à photoshop réclamées depuis.

Globalement, il existe 7 appareils photo disponibles au Magasin de la DTSI, à retirer après demande et essai lors d'un départ en mission. Ils sont à la disposition des journalistes de la rédaction en français comme des rédactions de Langues.

Il existe aussi 2 caméras pour des vidéos, plus particulièrement destinées aux rédactions de Langues, actuellement en essai par les membres de la rédaction Amérique Latine.

Des formations photo et vidéo captation et montage sont en cours de préparation.

10. Pour les salariés cadres : cotisations en plus à la caisse de retraite ?

Les cotisations AGIRC ARCCO sont augmentées au 1^{er} janvier (Audiens) comme chaque année pour tous les salariés.

Note : La CFDT se félicite de l'arrivée d'un TCR issu de la diversité... nous avons été donc entendu.

France 24

11. Selon l'article 9 du règlement intérieur de FMM, nous sommes heureux de constater que tous les salariés de RFI et de MCD ont accès à un casier. Par contre, et malgré de nombreuses demandes, pourquoi les salariés de France 24 n'en ont toujours pas, voire même ni accès aux armoires et porte-manteaux ?

L'article 9 du règlement intérieur ne dit pas que tous les salariés de RFI et de MCD ont accès à un casier, il dispose que « pour éviter les vols, les salariés doivent conserver leurs objets personnels dans les armoires et tiroirs de bureaux toujours fermés à clef dans la mesure où ceux-ci en sont équipés ».

Les services généraux regarderont s'il est possible de trouver de la place pour étendre à plus de personnels l'attribution de casiers.

QUESTIONS CFTC

1// Pourquoi n'y a-t-il pas de prime présentation pour les deskeurs qui présentent les magazines alors qu'il y en a pour la présentation des news ?

La présentation d'un magazine lorsqu'il est attribué à un présentateur News, fait partie de sa charge de travail et n'est pas dissocié de la partie News. Il n'est dès lors pas envisageable de rémunérer une activité si elle n'est prise en charge que partiellement.

En revanche, la Direction étudiera la possibilité d'accorder cette prime aux deskeurs en charge du magazine « 7 jours en France ».

2// Pouvez-vous préciser les conditions pour l'annulation par le planning d'une pige ? Une pige annulée 3 jours avant par le planning est-elle payée au pigiste ? Quel est le délai ?

Une pige annulée est rémunérée si cette annulation intervient 48h avant le début prévu de la vacation. Au-delà, elle n'est pas conservée.

3// L'article 4.2 de l'accord relatif à l'aménagement du temps de travail dispose que les heures supplémentaires pour les personnels en horaire constant ou en cycle sont payées ou récupérées, le choix de l'une ou l'autre option étant à l'initiative du salarié. Dans ces conditions, pourquoi indique-t-on aux salariés qu'ils doivent nécessairement récupérer les heures supplémentaires ? Par ailleurs, à quel moment applique-t-on les éventuelles majorations légales de 25 % ou 50 % ?

Les personnels soumis à l'horaire collectif en cycle ne sont, à priori, pas concernés par des heures supplémentaires car ils travaillent en équipes alternantes et se relèvent mutuellement. Ils ne subsistent que très peu de collaborateurs en horaires constants. Si certains d'entre eux devaient rencontrer des dépassements d'horaires, il convient d'en informer le Secrétariat général qui se rapprochera de la DRH pour traitement.

4// Nous avons découvert un peu par hasard que les salariés de France 24 n'ayant pas soldés leurs congés au 31 août se les verraient automatiquement payés, ce qui est une grande nouveauté. Or après avoir discuté avec de nombreux salariés personne n'avait connaissance de cette possibilité.

La CFTC a donc envoyé un mail à la DRH le 9 avril pour lui demander de communiquer à tous au plus vite cette information capitale.

Dans ce mail nous avons expliqué l'intérêt et la nécessité de l'envoyer avant la deadline du 15 avril imposée par le secrétariat général pour les congés d'été afin que chacun puisse poser ces congés en connaissance de cause.

Cette communication n'a jamais été faite pourquoi ?

La Direction a pris la décision d'apurer les soldes d'historique et de reliquat de congés en les soldant.

Une note précisant les modalités de mise en œuvre de cette décision sera adressée à l'ensemble des salariés de France Médias Monde.

A compter de l'année prochaine, tous les congés acquis devront être posés. Les congés non pris pendant la période dédiée à leur prise seront perdus.

5// Comme chaque année le secrétariat général nous a demandé de poser nos congés d'été au mois d'avril. Afin d'éviter, là aussi comme chaque année, des validations très tardives par le planning, serait-il possible que la direction de la rédaction prenne dès maintenant la décision de passer en grille allégée pour les vacances d'été ?

En effet le secrétariat général nous avait expliqué lors d'une précédente réunion DP que la décision souvent tardive de la direction de la rédaction de passer en grille allégée les empêchait de faire les plannings d'été en amont. Résultat : des validations ou refus de congés de dernières minutes et des pigistes indisponibles puisque bookés par d'autres médias...

Vu la situation actuelle et la pénurie de pigistes ces derniers temps notamment à l'édition il serait judicieux de se rendre à l'évidence et de comprendre dès maintenant qu'une grille allégée cet été s'impose.

Peut-on espérer ainsi avoir des validations de congés début mai (soit 1 mois et demi après le dépôt des congés par les salariés) ?

Le principe d'une grille allégée est d'ores et déjà acquis. Il convient encore d'en définir plus finement les contours, notamment en termes de dates d'application. Cela sera fait très vite, afin de permettre au Secrétariat Général d'organiser au mieux les congés d'été. Les validations de congés ne pourront pas intervenir début mai car, contrairement à ce qui est formulé dans la question, le délai aura été de 15 jours et non un mois et demi après le dépôt des congés dont la date limite était le 15 avril.

6// Il est devenu de plus en plus compliqué de faire venir un technicien du service informatique quand il y a un problème d'ordinateur ou d'imprimante. Apparemment débordé le personnel arrive souvent bien tard et après de nombreuses relances. Comment faire pour améliorer la qualité de ce service et faire comprendre au personnel l'urgence de certaines demandes ?

A ce jour, les techniciens du service informatique rencontrent deux difficultés : prioriser les demandes (celles liées à l'antenne et les autres) et situer les salariés dans l'entreprise. Pour palier ces 2 difficultés :

- la DTSI déterminera les secteurs liés à l'antenne absolument prioritaires dans leur demande,
- les Services Généraux mettront à la disposition des techniciens du service informatique, un calepinage positionnant les différentes personnes dans l'entreprise.

Par ailleurs, l'équipe du service informatique sera renforcé de deux personnes pour les six prochains mois.

7// Le parc informatique de France 24 est presque aussi âgé que la chaîne et de très nombreux salariés se plaignent du mauvais fonctionnement de ces machines. Quand seront-elles mises à niveau ou remplacées ?

Le parc informatique sera changé en septembre/octobre pour France 24 et en octobre/novembre pour RFI. 300 PC seront changés.

8// Peut-on espérer que soit enfin réglé le problème des imprimantes qui continuent à imprimer dans le désordre ?

Cf. réponse à la question 25 de la CGT.

9// Nous sommes très nombreux à recevoir au moins 10 mails par jours de releasesubscribers@globenewswire.com (Vazllourec, Gemalto, Cnova, Elis, Aspera, Fuel cell energy etc...) serait-il possible que le service informatique identifie le groupe mail concerné par ces envois et demande au site concerné de le désinscrire ?

La demande a été transmise au service bureautique.

10// Peut-on régler le problème de pression dans les toilettes femmes du 1^{er} étage ?

Ce problème de pression a été réglé.

11// Plusieurs personnes ont trouvé des indésirables dans leurs repas au restaurant d'entreprise (un cafard dans des épinards, un ver dans risotto). Comment peut-on expliquer ces "incidents "à répétition ? Qu'en est-il de la propreté dans le restaurant d'entreprise ? Quelles mesures sont prises pour éviter que ça ne se reproduise ?

Les indésirables viennent de la chaîne de production du fournisseur d'Eurest.

Eurest a prévenu son fournisseur et reste vigilant dans la préparation des plats.

12// Le rideau du parking du 80 rue Camille Desmoulins se met régulièrement à s'ouvrir et se refermer en continu pendant plusieurs minutes sans que personne n'ait badgé. Qu'en est-il ? Cette entrée est cachée loin de la vue des passants et serait donc une manière idéale (et facile) de s'introduire dans les locaux...

Une vérification a été demandée. Des mesures seront prises en cas de constatation de ce problème.

13// Il semble que de nombreux courriers n'arrivent pas à leurs destinataires, notamment au sein de France24. Le service courrier est composé essentiellement de salariés de RFI qui hélas ne connaissent pas beaucoup ceux de France24.

Pouvez vous dire comment fonctionne ce service ? Serait-il possible de mettre des boîtes à lettres pour tout le monde ? Et comment faire pour améliorer la distribution ?

Le service courrier est composé de 4 personnes. 2 personnes issues de RFI et 2 du prestataire GSF. Le service du courrier est polyvalent et peut distribuer les plis dans les bâtiments FMM.

Des boîtes aux lettres existent sur tous les paliers.

14// Nous souhaitons connaître le nombre de voitures de service à FMM, les chauffeurs qui y sont attribués ainsi que le coût de ces voitures.

A l'heure des économies, y a-t-il une réflexion de la part de la direction pour réduire au maximum le nombre de ces voitures dont l'entretien coûte cher ?

Cette question ne relève pas des DP. Les voitures de fonction relèvent de dispositions contractuelles entre les intéressés et l'entreprise, ce sont des éléments de rémunération.

15// La dernière réunion de négociation du futur accord d'entreprise a eu lieu le 26 février et à ce jour aucune date n'est prévue pour la reprise des négociations. Comment la Direction espère-t-elle mener à bien ce chantier et parvenir à un accord avant la fin de l'année ?

Cf. réponse à la question 13 de la CGT.